



Lois de protection animale : la Suisse avance, la France est un pays arriéré !

Un comparatif entre les lois suisses et françaises concernant les animaux de ferme montre clairement qu'il est possible de défendre sans détour le bien-être animal. Les défenseurs des animaux en France peuvent s'en servir de modèle.

Nos voisins avancent et la France compte parmi les derniers de la classe. Une différence insupportable qui fait honte au pays des droits de l'homme... mais jusqu'à quand ?



© Onidji - Fotolia.com

Si les Suisses sont souvent critiqués pour leur comportement insulaire au cœur de l'Europe, à l'image de leur secret bancaire et de leur neutralité, il existe chez eux une particularité qui les hisse pourtant au rang de meilleur élève aux yeux de toute l'Europe : la protection animale.

Des lois précises, avec des paramètres mesurables



© Libun - Fotolia.com

Un travail d'échange de plusieurs années entre professionnels, associations, et différents organismes étatiques a en effet amené les Suisses à élaborer **des lois largement plus efficaces et en avance en matière de protection animale que toute l'Union Européenne.**

Nous pouvons nous en servir de modèle à plus d'un titre. Les lois sont précises, strictes et les paramètres sont mesurables. Les méthodes de contrôle sont sans égal : les services vétérinaires des cantons sont soutenus dans leur tâche par les éleveurs eux-mêmes. Pour le seul canton de Vaud (l'un des 22 cantons suisses), environ 150 d'entre eux vont contrôler l'élevage de leurs confrères, sans complaisance, en l'échange d'une rémunération. **Certaines associations de protection animale collaborent efficacement avec les services de l'Etat. Les sanctions sont suivies et appliquées.**

Un contraste saisissant avec la France et toute l'Europe

A titre d'exemple, nous avons établi un comparatif rapide entre les lois suisses et françaises concernant les animaux de ferme (voir derrière). Il montre clairement que le bien-être animal est possible dans un pays géographiquement proche, avec une activité agricole rentable et respectueuse de la vie animale....

Un modèle dont la France peut s'inspirer

Pourquoi la France et l'Union Européenne ne s'inspirent-elles pas de ce qui marche ?

Animal Cross invite les journalistes à informer les français de cette réalité et à s'interroger : n'est-il pas temps que la France des droits de l'Homme, visionnaire dans les siècles passés, accorde aussi aux animaux quelques droits élémentaires pour nous soyons de nouveau fiers d'être français ?

Pour en savoir plus, contacter Animal Cross : Valérie Thomé (présidente) : tél : 06 75 73 72 42

ou Benoit Thomé (vice-président) : tél : 06 81 37 96 19

Retrouvez-nous sur le site de l'association (bien française) : www.animal-cross.org

Lois de protection animale : la Suisse avance, la France est un pays arriéré !



Suisse

Porcs

- Les porcs doivent être détenus en groupe. Les logettes pour les truies ne peuvent être utilisées que pendant la période de saillie et durant dix jours au maximum.
- Présence d'occupation en permanence dans les nouvelles constructions (et d'ici 2013 pour les existantes)
- Des sols des aires de repos composés de grandes surfaces formant un tout et n'ayant qu'une faible proportion de perforations pour les nouvelles constructions (ou dès 2018 pour les existantes),
- Interdiction de l'attache pour les porcs
- Possibilité de se rafraîchir par temps chaud
- Interdiction de couper la queue; cisailler les dents des porcelets; poser des boucles nasales, des agrafes et des fils de fer dans le groin des porcs.
- Castration des porcelets sous anesthésie



Bovins

- Cages interdites pour les veaux de 2 semaines à 4 mois.
- Sortie extérieure minimum pour les bovins de 90 jours/an
- Abris obligatoires pour les bovins en plein-air
- Taille des trous et fentes du sol réglementée



- De nombreuses pratiques sont interdites sur les bovins (les priver d'eau pour favoriser le tarissement; utiliser des anneaux élastiques et des substances corrosives pour l'écornage ou l'ablation du cornillon; poser des poids sur les cornes; opérations invasives au niveau de la langue, du frein ou du museau; attacher des taureaux par la boucle nasale; interventions sur le pénis des taureaux; marquer l'animal...)
- Ecornage seulement au cours des 3 premières semaines, castration sur leurs jeunes mâles seulement au cours des 2 premières semaines, et sous anesthésie.

Poulets de chair

- Maximum 18 000 poulets par exploitation
- Maximum 30 kg de poulets/m²
- Période d'obscurité minimum : 8 h
- Ebecquage interdit



- Elevage en batterie interdit
- Obligation de posséder un nid, une litière, un perchoir, une lumière naturelle, une période d'obscurité d'au moins 8h/jour

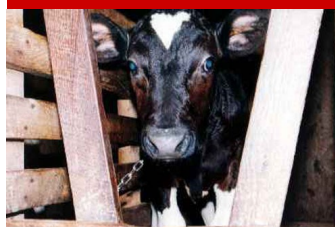
Poules pondeuses

- Gavage pour le foie gras interdit

France



- Les cages restent une pratique courante pour les truies, elles doivent être supprimées à partir de 2013.
- La présence d'occupation en permanence figure dans les lois françaises mais n'est presque jamais respectée.
- Pas d'interdiction de l'attache pour les porcs, seulement pour les truies et cochettes
- En France, les défenses des ver-rats peuvent être réduites dans leur longueur; la queue peut être sectionnée partiellement, la pose d'anneaux dans le nez est autorisée sauf dans les systèmes d'élevage en plein air, c'est-à-dire presque partout.
- Les porcelets sont castrés à vif



- Cages autorisées avant l'âge de 8 semaines
- Pas de sortie extérieure obligatoire
- Réglementation concernant les abris très floue
- Pratiques douteuses autorisées comme par exemple les priver d'eau pour favoriser le tarissement; utiliser des anneaux élastiques et des substances corrosives pour l'écornage ou l'ablation du cornillon; poser des poids sur les cornes; opérations invasives au niveau de la langue, du frein ou du museau; attacher des taureaux par la boucle nasale; interventions sur le pénis des taureaux; marquer l'animal...)
- Pas de limite concernant l'écornage ni la castration, qui peut se pratiquer à vif.

priver d'eau pour favoriser le tarissement; utiliser des anneaux élastiques et des substances corrosives pour l'écornage ou l'ablation du cornillon; poser des poids sur les cornes; opérations invasives au niveau de la langue, du frein ou du museau; attacher des taureaux par la boucle nasale; interventions sur le pénis des taureaux; marquer l'animal...)

- Pas de limite concernant l'écornage ni la castration, qui peut se pratiquer à vif.

- Pas de limite de nombre de poulets
- Maximum 41 kg de poulets/m²
- Période d'obscurité minimum : 6 h
- Ebecquage autorisé dans certaines conditions



- 80 % des poules pondeuses en cages de batteries sur une surface de 550 cm² sans nid et sans perchoir (750 cm² par poule à partir de 2012, avec nid et perchoir)

Gavage des canards et des oies

- Gavage pour le foie gras autorisé

